



## MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

Le trente juillet deux mille dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Franck LIGER, Janine COURTOIS, Laurent LAROCHE, Stephen HOPKINS, Laurent DEREGNAUCOURT, Angélique HYRNIUKA, Fabienne MAHÉ

**Etaient absents** : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Alexandre CHAPELON, Chloé LE FEUR, Jérôme CORNU

**Pouvoirs** : Chloé LE FEUR a donné pouvoir à Fabienne MAHÉ, Jérôme CORNU a donné pouvoir à Franck LIGER

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

#### ORDRE DU JOUR (*session ordinaire*)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2018.
- Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications – **(délibération)**
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – **(délibération)**
- Décision du Comité Syndical des Eaux (modification des statuts) – **(délibération)**
- CVTA : demande de subvention – **(délibération)**
- Devis : création d'un réseau d'éclairage public – **(délibération)**
- Autorisations spéciales d'absences – **(délibération)**
- Cimetière columbarium : agrandissement – **(délibération)**
- Convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels – **(délibération)**

#### Débat sans délibération / Informations diverses :

- ✓ Salle des fêtes : locations
- ✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018, réseau d'eau potable
- ✓ Bancs entre les Groux et le Village
- ✓ Ramassage des déchets verts
- ✓ Stage de natation
- ✓ Permis de construire école
- ✓ Premiers retours : vidéo protection

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications – (délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :
  - a) 30 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - b) 40 € par kilomètre et par artère en aérien,
  - c) 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports aériens.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – (délibération)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des articles L.2333-84 et L.2333-85 du CGCT et des articles R2333-105 et suivants (issus décret n°2002-409 du 26 mars 2002) portant

modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum soit PR x 1.3254 (PR valeur 2018),
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu les articles R2333-105 et suivants du CGCT, **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Décision du Comité Syndical des Eaux (modification des statuts) – (délibération)

La délibération est reportée au prochain conseil.

➤ CVTA : demande de subvention – (délibération)

Après étude de la demande de subvention, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de :

- 68 € pour les 4 adhérents et 100 € supplémentaires pour le titre de champion de France obtenu par un jeune du village.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Reste en divers : 555 € selon délibération n°2018-22

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Création d'un réseau d'éclairage public – (délibération)

Le conseil a accepté l'éclairage public au Vivray.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Autorisations spéciales d'absences – (délibération)

**Le Maire propose à l'assemblée :**

De retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'évènement	Durées proposées
<b>Liées à des événements familiaux</b>	
<b><u>Mariage ou PACS :</u></b>	
- de l'agent	Selon texte, voir tableau
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
<b><u>Décès, obsèques ou maladie très grave :</u></b>	
- du conjoint (concubin pacsé)	Selon texte, voir tableau
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
- d'un frère, d'une sœur	Selon texte, voir tableau
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	Selon texte, voir tableau
<b>Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques</b>	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le jour de l'épreuve
Don du sang	Selon texte, voir tableau
Aide à la procréation médicale assistée	Selon texte, voir tableau
Déménagement du fonctionnaire	Selon texte, voir tableau
- Garde d'enfant malade	Selon texte, voir tableau
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges	Non
Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	
Assesseur - délégué de liste / élections prud'homales	Durée de la réunion
Assesseur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	Non sauf si c'est la loi
Rentrée des classes	Heures à récupérer

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 59,

Vu les avis du Comité Technique du 27 mars 2018 et du 26 juin 2018,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2** : de charger Monsieur le Maire de l'application de la décisions prise

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Cimetière columbarium : agrandissement – (délibération)

Considérant que la gestion des cimetières est une compétence obligatoire de la commune.

Considérant que l'espace cinéraire n'est plus suffisant : il reste 1 place au columbarium.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à son extension.

Vu l'importance de garder le même aspect, seule la société GRANIMOND peut faire cet agrandissement.

A cet effet, le maire soumet aux Conseillers Municipaux le devis de la société GRANIMOND pour un montant de 9 719 € HT correspondant à 18 emplacements supplémentaires et 1 table.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision,

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

➤ Convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels – (délibération)

Monsieur le Maire propose de signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation des missions de conseil en prévention confiées par la mairie de Liancourt Saint-Pierre au CDG 60.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention comme proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

oooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ **Recrutement agent à l'agence postale** : Mme Mélanie GAGNARD est recrutée en CDD à partir du 1<sup>er</sup> août 2018 pour une période d'un an.
- ✓ **Salle des fêtes** (locations) : Les locations aux personnes extérieures du village posent divers problèmes, de la non-tenu des heures de RDV à l'état dans lequel la salle est rendue. Le conseil décide qu'à compter de ce jour, la salle des fêtes ne sera plus louée aux particuliers extérieurs au village. Sylvain LE CHATTON fait le nécessaire sur le site de Liancourt Saint-Pierre.
- ✓ **Dotations d'équipement des territoires ruraux 2018, réseau d'eau potable** : Sylvain LE CHATTON fait lecture du courrier de la préfecture en date du 2 juillet 2018 concernant une subvention qui peut nous être attribuée si les travaux sont effectués. Sylvain LE CHATTON soumet l'idée de se rapprocher de la préfecture afin de demander d'utiliser cette subvention pour le raccordement d'eau potable, ceci permettrait aux personnes qui souhaitent se raccorder de régler que 1 200 € au lieu de 2 000 € par foyer.
- ✓ **Bancs entre les Groux et le Village** : une demande a été faite auprès de Sylvain LE CHATTON ; le conseil accepte d'étudier la possibilité de mettre des bancs.
- ✓ **Stage de natation** : Sylvain LE CHATTON informe son conseil de la possibilité pour les jeunes d'effectuer un stage de natation sur une durée de deux semaines pour un montant de 45 € pour 5 séances. Cette proposition de stage est valable pour toutes les vacances scolaires. Sylvain LE CHATTON propose à son conseil de faire une participation. Après débat, le conseil accepte pour un montant de 25 € par personne.
- ✓ **Permis de construire école** : le permis n'est pas encore déposé par l'Architecte. L'école de Fay-Les-Etangs n'intégrera pas cette année l'école de Liancourt Saint-Pierre
- ✓ **Premiers retours : vidéo protection** : Sylvain LE CHATTON donne un état intermédiaire du retour des réponses données.
- ✓ **Panneaux de signalisation (dégradations)** : Sylvain LE CHATTON informe son conseil des dégradations et de la plainte qu'il a déposée dimanche 29 juillet 2018.
- ✓ **Drapeaux** : les drapeaux usés ont été échangés dont deux avec le logo de la mairie.
- ✓ **SE 60** : Laurent DEREGNAUCOURT fait le point sur les travaux qui ont été effectués. Concernant le test au niveau du lotissement des Marronniers, ce dernier est reporté début septembre, reste à commander les leds pour l'éclairage de Noël.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 45*

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--